

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires	comparaison N-1
HORTICULTURE	chrysanthème	thrips	à surveiller		>
		pucerons	qlqs foyers	coccinelles	>
		acariens	à surveiller		<
		punaises	adultes observés		>
		chenilles			<
		rouille			=
		virose			=
		cicadelles			=
		verticilliose			=
	cyclamen	pucerons			<
		thrips	à surveiller		=
		acariens			=
		chenilles	<i>Duponchelia</i>		=
		sciarides			=
		cicadelles			=
		tarsonèmes			=
		botrytis			=
		fusariose	/!\ météo		>
		bactériose			=

	Pas de pression, surveillance de mise	→ risque quasi nul → surveillance
	Quelques foyers localisés	→ risque faible
	Populations en extension	→ risque moyen
	Forte pression	→ risque fort

Comparaison par rapport à l'année dernière, à la même période :

>	Pression supérieure
<	Pression moindre
=	Pression identique
x	Pas d'infos sur N-1

4 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



les solutions de biocontrôle



[Liste des produits de biocontrôle](#)



les résistances d'un bioagresseur
sur une culture, vis-à-vis d'une matière active



[Résistance aux produits phytosanitaires](#)

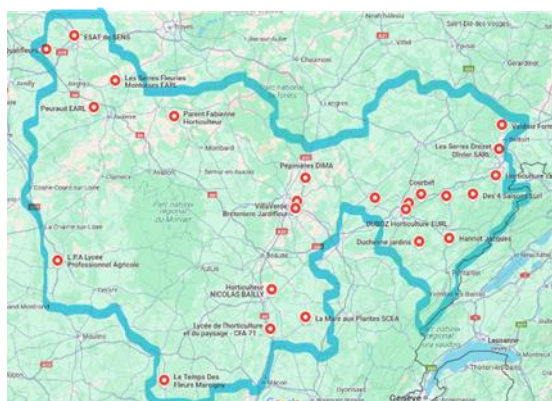


Espèces à enjeux pour la santé humaine



Espèces exotiques envahissantes

Présentation du réseau BSV Horti-pépi :



Le réseau d'observateurs 2025 est constitué de 25 exploitations (entreprises de production horticole, pépinière et lycée), pratiquant principalement la Protection Intégrée des cultures, et représentatives de la filière, par leur taille et leur circuit de commercialisation.

Météo et risques :

T°C	5	10	15	20	25	30	35	40	Risque
Pucerons									++
Acariens									++
Thrips									++

Gamme des températures des prochains jours



Prévisions Météo France à retrouver [ICI](#)

Abeilles & Pollinisateurs

Les applications de produits phytopharmaceutiques sont régies par un arrêté de 2021, qui remplace celui de 2003, concernant la **"Protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques"**. Cet arrêté ne s'applique pas aux cultures jugées non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs, dont la liste est publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture. [Télécharger la liste des cultures non attractives pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs](#).

Pour les produits jugés applicables, l'arrêté précise les plages horaires de pulvérisation, en l'occurrence : deux heures avant, et trois heures après la nuit. [Télécharger la note nationale abeilles et pollinisateurs](#)



Biodiversité et santé des agrosystèmes

Ces **notes biodiversité** visent à accompagner la démarche agroécologique portée par le bulletin de santé du végétal.



Datura

Le **Datura** est une **plante adventice toxique** qui doit être identifiée et gérée à l'échelle de la rotation, notamment en présence de céréales et de cultures légumières. Retrouvez ci-joint la [note nationale](#) ainsi que des [fiches de reconnaissance](#) plus précises entre plusieurs espèces de **Datura**, toutes toxiques ! [ICI](#)



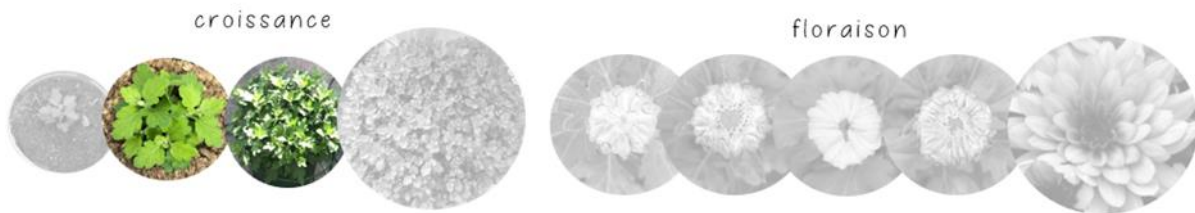


HORTICULTURE

Chrysanthèmes :

 Contexte culturel : multifleurs & grosses fleurs || sous abri-en extérieur

Stade de développement



Chrysanthèmes (photos PRODUCTEUR)

Thrips :

Les thrips sont bien maîtrisés par les lâchers réguliers d'auxiliaires. Malgré des foyers repérés précédemment, la pression reste assez faible, mais la **vigilance** doit rester de mise.

 le thrips est le vecteur du TSWV !

Rappel des symptômes de TSWV : les feuilles présentent des taches décolorées et nécrotiques. Les fleurs quant à elles sont rabougries, déformées et décolorées. Les tiges et les pétioles peuvent également montrer des zones nécrosées.



Symptômes de TSWV sur chrysanthèmes (photo AE)

A noter : le TSWV est un organisme réglementé comme l'est la rouille blanche du chrysanthème : tous deux classés comme ORNQ (Organisme Réglementé Non de Quarantaine)

Pucerons :

Des foyers (parfois importants) sont observés ponctuellement, accompagnés de coccinelles (stade larve et adulte).



Gros foyers de pucerons (photo PRODUCTEUR)

En compléments des auxiliaires naturels, des lâchers d'hyménoptères parasitoïdes peuvent être réalisés (à raison de 0.5 individu/m²), à conditions de bien proposer des **FLEURS** aux auxiliaires !



👉 [technique des plantes attractives](#)

La coccinelle



Adulte et larve

Pucerons

1 larve peut dévorer jusqu'à 400 pucerons
1 femelle peut pondre jusqu'à 500 œufs

En action

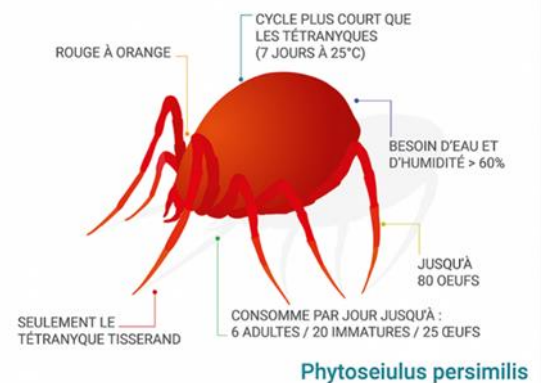
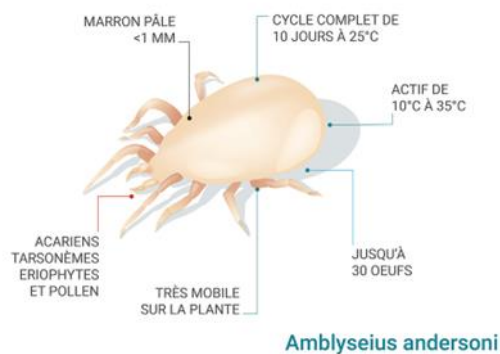
Présence ●●●●
Régulation ●●●●●
Observation ●●●●●

Acariens :



Aucune observation n'est remontée, mais les conditions climatiques actuelles sont favorables au ravageur : la **surveillance** est primordiale, pour détecter les premiers individus et pouvoir faire un lâche d'acariens prédateurs.

💡 Les acariens prédateurs « à lâcher » contre acariens :



Punaises :



Quelques observations sont remontées, des adultes sont observés, en petit nombre.

Il n'y pas de solution efficace contre ce ravageur, la **surveillance** est de mise !



Lygus adulte (photo producteur)

Cyclamens :



Contexte cultural : cyclamens et mini || sous serre



Cyclamens repiqués il y a peu (photo AE)

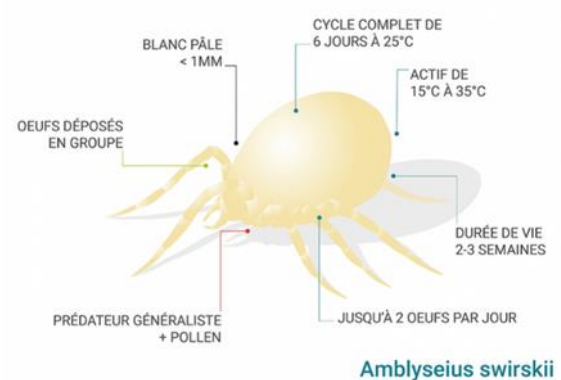
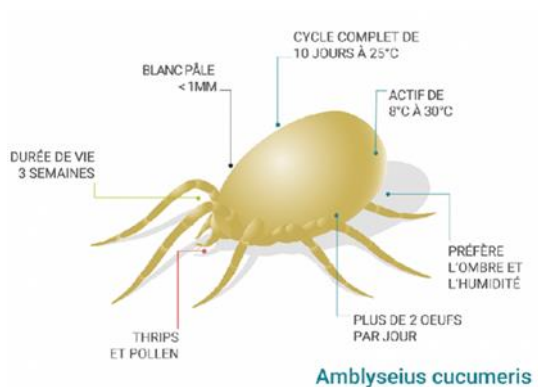
Thrips :



Aucune observation ne mentionne la présence de thrips, mais les conditions leurs sont favorables, la **surveillance** est donc primordiale.



💡 Les acariens prédateurs « à lâcher » contre thrips :



(Sources : insectesutiles.fr)

Fusariose :

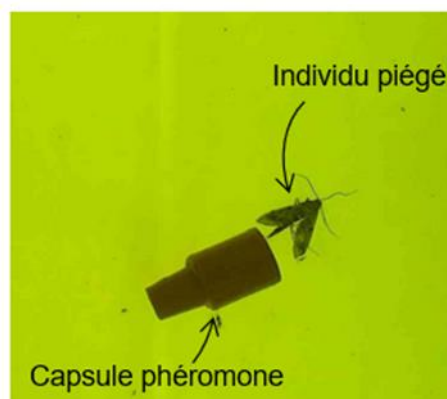
Aucune observation de la maladie n'est remontée. Mais les conditions climatiques (après-midi très chaudes) sont favorables au développement de la fusariose, il faut donc être très vigilant sur cette maladie, qui provoque d'importants dégâts.



Fusariose sur cyclamens (anciennes photo AE)

🪲 Il faut installer les **pièges à phéromones** contre *Duponchelia fovealis*, dès le début des cyclamens pour :

- Valider la présence/absence du ravageur
- Suivre le premier vol et donc les premières chenilles
- Casser le cycle biologique du ravageur





Données du piège connecté (au 18/07/2025)

1 seul individu piégé depuis fin juin. L'entreprise équipée du piège surveille les cultures

EEE



Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)

Les plantes exotiques envahissantes (PEE) sont des plantes introduites volontairement ou accidentellement en dehors de leur aire d'origine naturelle.

Une fois établies, elles peuvent coloniser rapidement les milieux naturels, prendre le dessus sur les espèces locales, modifier les habitats et perturber gravement la biodiversité et les écosystèmes.

Certaines de ces espèces peuvent également causer des dommages économiques (agriculture, gestion des espaces verts) ou même représenter un risque sanitaire (dont les allergies).

Une réglementation stricte a été mise en place pour protéger les milieux naturels.

Il est interdit de :

- Les introduire dans le milieu naturel
- Les vendre ou acheter
- Les transporter vivantes
- Les utiliser, planter, cultiver ou échanger
- Les détenir, même temporairement



Attention : cette interdiction s'applique à l'espèce, mais aussi à tous ses synonymes, cultivars et variétés. Aucune forme horticole dérivée n'est autorisée.

Il existe deux listes disponibles, l'une concernant :

- Les plantes de consensus = Ce sont les espèces formellement reconnues comme envahissantes sur le territoire métropolitain.
- Les plantes soumises à recommandations = Ces plantes ne sont pas encore interdites, mais présentent un risque potentiel d'envahissement, selon les régions ou les conditions d'utilisation.

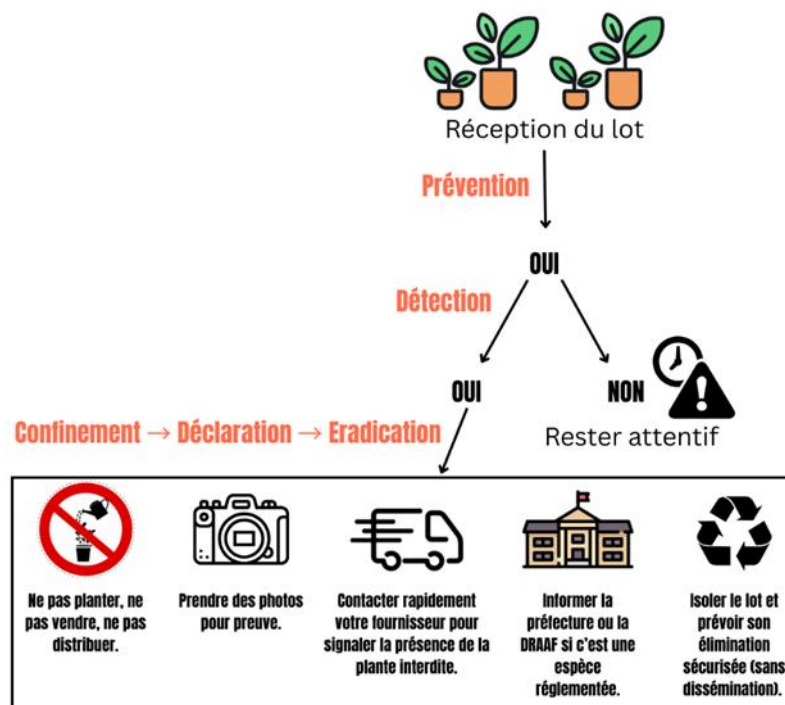
📄 Ces deux listes sont disponibles sur le site du Code de conduite Plantes Envahissantes : [Les plantes invasives concernées](#) | [Code Plantes Envahissantes](#)

Mise à jour de la réglementation européenne : 8 espèces ajoutées récemment

Huit espèces végétales ont été **ajoutées à la liste des espèces interdites à l'échelle de l'Union européenne**, dont certaines déjà encadrées en France :

- *Crassula helmsii* (Crassule de Helms)
- *Reynoutria japonica* (Renouée du Japon)
- *Reynoutria bohemica* (Renouée de Bohême)
- *Reynoutria sachalinensis* (Renouée de Sakhaline)
- *Nanozostera japonica* (Zostère japonaise)
- *Acacia mearnsii* (Acacia noir)
- *Broussonetia papyrifera* (Mûrier à papier)
- *Delairea odorata* (Séneçon grimpant)

Les professionnels de la filière doivent **adopter des pratiques responsables** pour **éviter l'introduction et la dissémination** de PEE dans l'environnement. Voici un schéma à suivre :



Sanctions en cas de non-respect :

Le non-respect des interdictions peut entraîner :

- Jusqu'à 2 ans de prison
- Et jusqu'à 150 000 € d'amende

C'est pourquoi il est essentiel de bien observer les lots à leur arrivée et d'agir immédiatement en cas de doute.

EEE

S

AMBROISIE TRIFIDE : UNE MENACE AGRICOLE ET SANITAIRE A SURVEILLER

Originale d'Amérique du Nord, l'ambrosie trifide (*Ambrosia trifida*) gagne du terrain en France, où elle s'installe dans les cultures de maïs, soja et tournesol. Cette plante annuelle peut dépasser 4 mètres, concurrençant fortement les cultures par sa croissance rapide, sa grande taille et son système racinaire efficace, provoquant des pertes de rendement pouvant être totales. Son pollen, très allergène, constitue également un risque sanitaire majeur.

La dissémination se fait principalement via les semences agricoles contaminées et les activités humaines (outils, irrigation). La reconnaissance précoce, entre la levée et 6 feuilles, est essentielle pour un contrôle efficace, car passé ce stade, la plante devient difficile à gérer. L'ambrosie trifide est aujourd'hui localisée principalement en Occitanie, ce qui offre une fenêtre d'intervention pour éviter sa propagation. Mais des premiers signalements arrivent depuis l'Ain, nous devons donc être attentifs.

Face à cette menace, une vigilance collective est primordiale : repérage, signalement (www.signalement-ambrosie.fr) et arrachage avant production de graines sont indispensables pour limiter son impact agronomique et sanitaire.



Pour en savoir plus sur l'ambrosie trifide, rendez-vous sur le site de FREDON Bourgogne Franche Comté ainsi que sur le site de l'Observatoire des Ambrosies.

Contact : FREDON BFC – 03.80.25.95.45 – contact@fredonbfc.fr



Représentation schématique d'ambrosie trifide ©B. Chauvel (à gauche) et photo d'ambrosie trifide présente dans une parcelle de tournesols (à droite)



Rédaction : Marine AUDONNET, FREDON France.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par Johanna COURAUDON - ASTREDHOR EST, avec la collaboration de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

MÉMO : QUAND AGIR CONTRE L'AMBROISIE TRIFIDE ?

	AVRIL - MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
STADES DE DEVELOPPEMENT	 Début germination Plantule	 Croissance végétative	 Croissance végétative Début de la floraison	 Début de la pollinisation	 Pollinisation maximale Début grenaison	 Grenaison	 Mort des ambrosies Graines dans le sol
RISQUES				Pollen allergisant	Pollen allergisant	Dissémination	
ACTIONS POSSIBLES	Surveillance	En fonction des situations : arrachage, faux semis, destruction mécanique, destruction chimique	En fonction des situations : arrachage, faux semis, destruction mécanique, destruction chimique	En fonction des situations : arrachage, destruction mécanique	En fonction des situations : arrachage, destruction mécanique NE SURTOUT PAS LAISSER GRAINER !	Nettoyer les engins mis en contact avec les graines (exemple : souffler les machines utilisées pour les récoltes)	
REMARQUES	Ambrosies pas toujours visibles mais graines présentes dans le sol	Surveiller les lieux gérés pour éviter les nouvelles levées ou les repousses.	Surveiller les lieux gérés pour éviter les nouvelles levées ou les repousses.	Mettre un masque FFP2	Mettre un masque FFP2		

POUR PLUS
D'INFOS

- ◆ [Ambrosie-risque.info](https://ambrosie-risque.info)
- ◆ [Guide de gestion de l'ambrosie](#)